21376 - La description d’Al-Adhan (l’appel à la prière)

question

Comment doit-on prononcer le takbiir pour appeler à la prière en groupe ? Quels sont les mots qui doivent être utilisés ? Doit-on répéter chaque mot deux fois ou bien il suffit de le faire une seule fois ? Je suis brouillé à cet égard.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Plusieurs formules d’Adhan (appel à la prière) ont été rapportées du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). La sunna veut qu’on applique toutes les formules diversement rapportées pour vivifier la pratique prophétique et mettre fin aux disputes et à la divergence entretenues par des gens qui ne possèdent aucun savoir et sont passionnés de leur école du Fiqh.

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Toutes les descriptions de l’Adhan (appel à la prière) rapportées par la Sunna sont permises. Aussi il vaut mieux les employer alternativement, si cela ne provoque pas des perturbations ou des troubles.

Pour l’imam Malek (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) : l’appel à la prière est composé de dix-sept phrases y compris la prononciation du Takbir (Allahou Akbar) deux fois au début, avant de prononcer la profession de foi (*Ach-Chahadataïne*) deux fois d’abord à voix basse (murmurer) puis deux fois à haute voix.

Pour l’imam Ach-Chafi’i (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) : l’Adhan est composé de dix-neuf phrases commençant par la prononciation du Takbir quatre fois suivis de la répétition de la profession de foi.
Ces différentes manières de lancer l’appel à la prière sont rapportées par la Sunna. Il vaut mieux les employer alternativement. Selon la règle, tout acte cultuel rapporté de différentes manières

doit être accompli de ces différentes manières. » Voir *Ach-Charh Al-Moumti'e* (2/51-52).

Selon les écoles de l'imam Ahmed et de l'imam Abou Hanifa (Puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde) : l'appel à la prière comporte quinze phrase selon la formule employée par le Compagnon Bilal (Qu'Allah soit satisfait de lui).

Voici l'argument évoqué par les adoptes des écoles des imams Malek et Ach-Chafi'i (Puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde) : D'après Abou Mahdhoura (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) lui a appris cette formule d'Adhan (appel à la prière) :
« Allahou Akbar, Allahou Akbar
Ach-hadou an la ilaha illa Allah
Ach-hadou an la ilaha illa Allah
Ach-hadou anna Mohammadane rassoulou Allah
Ach-hadou anna Mohammadane rassoulou Allah
Ach-hadou an la ilaha illa Allah
Ach-hadou an la ilaha illa Allah
Ach-hadou anna Mohammadane rassoulou Allah
Ach-hadou anna Mohammadane rassoulou Allah
Hayya 'ala as-salat, Hayya 'ala as-salat
Hayya 'ala al-falah, Hayya 'ala al-falah
Allahou Akbar, Allahou Akbar
La ilaha illa Allah. » (Rapporté par Muslim : 379).

Cet hadith est utilisé comme argument dans les écoles des imams Malek et Ach-Chafi'i (Puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde).

Prononcer le Takbir au début de l'appel a été rapporté avec deux modalités : deux fois comme l'enseigne l'école de l'imam Malek ou quatre fois, comme l'enseigne l'école de l'imam Ach-Chafi'i.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « Le hadith est présenté en ces termes dans *Sahih Muslim* selon la plupart de ses textes originaux. La formule "Allahou Akbar" est

répétée deux fois seulement au début. Ailleurs, dans d'autres références autres que *Sahih Muslim,* la formule est répétée quatre fois. L'imam Al-Qadi Iyadh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « D'après certaines voies citées par Al-Farissi dans *Sahih Muslim*, la répétition se fait quatre fois. Les imams Ach-Chafi'i, Abou Hanifa, Ahmed et la majorité des ulémas soutiennent la répétition du Takbir quatre fois. L'imam Malek se limite à deux fois et tire son argument du présent hadith. »

S'agissant de l'argument des imams Abou Hanifa et Ahmed (Puisse Allah leur accorder Sa Miséricorde), il réside dans cet hadith d'Abdallah ibn Zaïd (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Quand le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a ordonné d'utiliser une cloche pour appeler les gens à la prière, j'ai vu dans le rêve un homme qui tenait une cloche à sa main. Je lui ai dit :

"Ô serviteur d'Allah ! Vends-tu cette cloche ?" Il a dit : "Que vas-tu en faire ?" J'ai dit : "On va l'utiliser pour appeler les gens à la prière." Il a dit : "Ne veux-tu pas que je t'indique un moyen meilleur ?" J'ai dit : "Si" Il a dit : "Tu dis :
"Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar
Ach-hadou an la ilaha illa Allah, Ach-hadou an la ilaha illa Allah. Ach-hadou anna Mohammadane Rassoulou Allah, Ach-hadou anna Mohammadane Rassoulou Allah, Hayya 'ala as-salat, Hayya 'ala as-salat. Hayya 'ala al-falah, Hayya 'ala al-falah, Allahou Akbar, Allahou Akbar, La ilaha illa Allah."
Ensuite, il recula sans s'éloigner puis il revint dire : "Avant de commencer la prière, tu diras(*Al-Iqama*), :
« Allahou Akbar, Allahou Akbar
Ach-hadou an la ilaha illa Allah, Ach-hadou anna Mohammadane Rassoulou Allah, Hayya 'ala as-salat, Hayya 'ala Al-falah, Qad qamati as-salatou, Qad qamati as-salat, Allahou Akbar, Allahou Akbar, La ilaha illa Allah. »

Au matin, je suis allé au Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et je lui est raconté ce que j'ai vu dans mon rêve. Il a dit : "C'est un rêve de vérité, inchallah. Va avec Bilal pour lui apprendre ce que tu as vu afin qu'il appelle à la prière, sa voix est plus belle que la

tienne". Je suis reparti avec Bilal et je lui récitais la formule alors qu'il faisait l'appel à la prière. Quand Omar ibn Al-Khattab (Qu'Allah soit satisfait de lui), qui se trouvait chez lui, a entendu l'appel à la prière, il est sorti (précipitamment) de chez lui en trainant son pagne et il a dit : « Par Allah Qui t'a envoyé porteur de la vérité, ô Messager d'Allah, j'ai vu [dans le rêve] ce qu'il a vu. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : Louanges à Allah. » (Rapporté par Abou Dawoud : 499) et déclaré authentique par Ibn Khouzeïma (1/191) et par Ibn Hibbane (4/572). At-Tirmidhi a rapporté son authentification par l'imam Al-Boukhari d'après ce qui est rapporté dans *Sounane Al-Baïhaqi* (1/390).

Cheikh Al-Islam Ibn Taïmiyya (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « S'il en est ainsi, c'est l'école des partisans du hadith et ceux qui les suivent qui est juste. Selon cette école, il est permis d'utiliser toutes les formules authentiques rapportées du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Ils n'en désapprouvent aucune, car la diversité des formules employées dans l'Adhan (appel à la prière) et dans *Al-Iqama* (le rappel précédent immédiatement son début) est comme la diversité des modes de lecture [du Coran] et du Tachahhoud dans la prière, etc.

Il n'est permis à personne de désapprouver une pratique instaurée par le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) pour sa communauté.

Quant à ceux qui ont atteint un tel degré de divergence et de division au point de s'allier ou d'être hostile, voire même de se battre à cause de cette diversité agréée par Allah, le Très-Haut, comme cela se passe au Levant, ces gens-là font partie de ceux qui se servent de leur religion pour se diviser en sectes.

La vrai pratique de la Sunna veut qu'on utilise les différentes formules alternativement ou en des endroits différents, car l'abandon d'un enseignement de la Sunna au profit d'un autre revient à transformer une sunna en une innovation et une pratique recommandée en une obligation. Ce qui peut provoquer des divisions si d'autres qu'eux accomplissent une autre formule que celle qu'ils pratiquent.

Il est primordial pour le musulman de se conformer aux règles générales qui permettent de

s’attacher à la Sunna et de maintenir la cohésion du groupe, particulièrement quand il s’agit de quelque chose comme la prière en groupe.
Prononcer la profession de foi (*Ach-Chahadataïne*) deux fois d’abord à voix basse (murmurer) puis deux fois à haute voix, est le choix des imams Malek et Ach-Chafi’i. Mais l’imam Malek formule la répétition d’Allahou Akbar deux fois tandis que l’imam Ach-Chafi’i la formule quatre fois. L’imam Abou Hanifa, quant à lui, a choisi de s’en passer. Pour l’imam Ahmed, les deux choix sont valables, mais il préfère l’abandon pour se conformer à l’appel de Bilal (Qu’Allah soit satisfait de lui).

S’agissant d’Al-Iqama (rappel annonçant l’entrée en prière), les imams Malek, Ach-Chafi’i et Ahmed préfèrent qu’on n’y répète pas les phrases. Cependant, l’imam Ahmed dit ailleurs que leur répétition deux fois est conforme à la Sunna. Les trois imams Abou Hanifa, Ach-Chafi’i et Ahmed préfèrent la répétition de la phrase "Qad qamati as-salat", ce qui n’est pas le cas de l’imam Malek. » *Madjmou’ Al-Fatwa* (22/66-69).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.